

Coffre-fort électronique

3



Distribution des bulletins de paie sur un coffre-fort numérique via GererMesAffaires.com

Afin de **sécuriser les données** de l'entreprise et de vos salariés, de limiter les risques dans la **transmission des documents**, de respecter la **législation RGPD** et surtout de **gagner du temps...** Optez pour la transmission de tous vos bulletins de paie à vos salariés via le coffre-fort électronique.

GererMesAffaires, c'est :

🔒 Sécurité

Notre prestataire **GererMesAffaires** est exigeant sur tous les aspects de sécurité :

- **conformité** de l'entreprise au **RGPD***
- continuité d'accès et la **protection contre la perte de données**
- **contrôle d'accès** et **confidentialité**
- hébergement des données sur le **territoire français**

*Article 5 du RGPD : Les données à caractère personnel doivent être traitées de façon à garantir une sécurité appropriée... Le mail n'a pas la sécurité adaptée à un bulletin de paie.

😊 Confort

Les intervenants se connectent en **leur nom propre**. La **gestion des accès** est contrôlée et maîtrisée par les administrateurs du coffre-fort. Le coffre garantit un **suivi des accès** de chaque personne.

📁 Économie

- **Le temps gagné** est lié à l'organisation de chacun en sachant en permanence où trouver ses documents.
- Le système de notifications permet **d'informer de la présence d'un nouveau document** dans son espace personnel.

Comment ça marche ?

1

Établissement des fiches de paie par GoodMorning

2

Dépot des fiches de paie des salariés sur le coffre-fort numérique de l'entreprise

3

Le jour même, ou après un délai de 7 jours (au choix de l'entreprise) **envoi des fiches de paie** des salariés sur leur coffre-fort personnel
Vérification des informations indiquées possible avant envoi